

Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le rapport de la municipalité sur le postulat du 04 octobre 2012 de Mmes Taher-Selles et Anh-Nga Tran intitulé :

« Création de passages sécurisés pour les piétons - en particulier pour les enfants - sur la route de Penau, à la sortie des chemins privés »

La commission s'est réunie le lundi 30 janvier 2017 dans la salle du Conseil communal à Crétalaison. Lors de cette séance, le président du Conseil, Monsieur Jean-Charles Fresquet, nous a rappelé les recommandations d'usage et la commission ad hoc s'est constituée comme suit :

Président : Mr. Laedermann Jean-Pascal
Rapporteur : Mr. Corbaz Christophe
Membres : Mme Taher-Sellés Isabel
Mr. Amiguet Jean-Claude
Mr. Chardonnens Michel
Mr. Durmaz Aydin
Mr. Hayward Philippe
Mr. Michel Ravessoud
Mr. Spanhauer Yves

Monsieur Michel Odier, Municipal des travaux et infrastructures et Monsieur Jacques Marchand, Municipal de la population, de la sécurité et des affaires sociales, nous ont présenté de manière détaillée le rapport de la municipalité sur le postulat cité en titre. La commission a ainsi pu bénéficier de tous les renseignements et commentaires nécessaires à la bonne compréhension du dossier, suite aux très nombreuses questions suscitées par ce postulat. Nous les remercions vivement pour le temps qu'ils nous ont accordé.

Monsieur Michel Odier commence par s'excuser pour la lenteur de la réponse de la municipalité au postulat : le manque d'habitude, sous l'ancienne législation, d'avoir à répondre à des postulats, fait que celui de Mmes Taher-Sellés et Tran est resté en attente, jusqu'à cet automne. Ensuite, il nous donne une rapide chronologie des démarches entreprises depuis le dépôt de ce dernier :

- Dès réception du postulat, comptage de la circulation sur la route de Penau.

- Prise de contact avec le canton pour voir quelles solutions seraient envisageables sur cet axe. Le canton précise que selon la norme fédérale SN640 241 qu'aucun passage piéton n'est légal sur cet axe, compte-tenu de la faible charge de trafic. En lieu et place, la municipalité propose la mise en place de chicanes, qui sont des rétrécissements de route permettant une aide à traverser celle-ci, sans passage piéton.
- Mise en place d'obstacles (Chicanes en plastique) à titre provisoire comme test

M. Michel Odier nous présente un plan de travail avec trois chicanes dessinées sur la route de Penau au niveau des sorties des chemins des Epinoux et de l'Esplanade. Ce projet a déjà reçu un préavis favorable du service des routes de l'État de Vaud.

Ce plan est un outil de travail pour la municipalité, mais une mise à l'enquête et un préavis sont en préparation pour être présentés au conseil communal.

Pour des questions de synergie et de concentration des coûts, la mise en place de Moloks devrait être intégrée au projet.

Au vu de la diversité des situations à l'issue des chemins privés sur la Route de Penau, la municipalité a décidé de traiter la réponse au postulat par l'étude de deux secteurs distincts.

Le premier secteur est le tronçon de route précité (Epinoux, Esplanade) car une solution rapide, telle que présentée aux membres de la commission ad hoc, peut être rapidement mise en place

Le second secteur, qui est le hameau de Penau, est plus compliqué tant administrativement que physiquement (aménagement de la route). Ce secteur ne sera pas oublié et la municipalité s'est engagée à continuer l'étude de cette zone afin de trouver une solution de sécurisation des piétons de ce hameau.

Pour ce qui est de la présentation d'un préavis au Conseil communal et de la réalisation du projet, la municipalité affirme vouloir tout mettre en œuvre afin de faire aboutir le projet présenté à la commission ad hoc dans un délai raisonnable. Ces travaux sont d'ores et déjà prévus dans la planification financière de la commune. Néanmoins, les coûts exacts n'étant pas encore connus, tout en ne donnant pas une date précise du début des travaux, la municipalité s'engage à les entreprendre en tenant compte des travaux urgents intégrés dans le plan d'investissement qui seront réalisés à court terme.

En conclusion :

- Compte-tenu du réel besoin de sécuriser la sortie des piétons des chemins privés (chemin de l'Esplanade, chemin des Epinoux) sur la Route de Penau et des études actuellement conduites par la municipalité sur ce secteur
- Compte-tenu des engagements pris par les représentants de la municipalité d'effectuer les travaux dans le cadre du « Plan des dépenses d'investissement 2016-2021 »
- Compte -tenu de la volonté exprimée par les représentants de la municipalité de poursuivre les démarches sur la situation du hameau de Penau

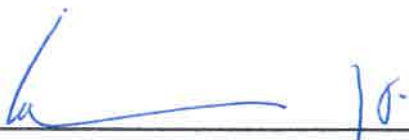
La commission ad hoc recommande, à l'unanimité, au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, d'accepter le rapport de la municipalité en réponse au postulat du 04 octobre 2012 de Mmes Taher-Sellés et Anh-Nga Tran intitulé : « Création de passages sécurisés pour les piétons - en particulier pour les enfants - sur la route de Penau, à la sortie des chemins privés » et de classer ce dernier.

La commission souhaite néanmoins que le délai de réalisation de ces projets ne soit pas du même ordre de grandeur que celui de la réponse à ce postulat.

Le Mont-sur-Lausanne, le 07 février 2017

Les membres de la commission :

Laedermann Jean-
Pascal



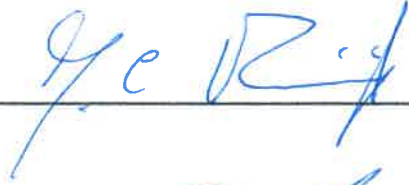
Corbaz
Christophe



Taher-Selles
Isabel



Amiguet Jean-
Claude



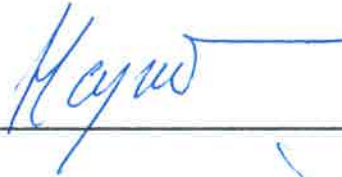
Chardonnens
Michel



Durmaz
Aydin



Hayward
Philippe



Michel
Ravessoud



Spanhauer
Yves

